



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le Maire

### **Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/291

**Cession à titre gratuit par le Conseil Syndical de la résidence LYAUTEY au profit de la  
Commune d'Ajaccio de la parcelle cadastrée section BH n°216.**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Par Procès Verbal de l'assemblée générale en date du 8 avril 2015 le Conseil Syndical de la résidence LYAUTEY a voté et adopté la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section BH N° 216, d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> au profit de la Commune d'AJACCIO.

Actuellement, cette emprise sert de stationnement de surface aux riverains du secteur.

L'objectif proposé est de réaménager cet emplacement en un espace exclusivement piéton.

A terme, ces aménagements vont améliorer les déplacements piétonniers des riverains et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, ce réaménagement viaire, va permettre de sécuriser la continuité du cheminement piéton par la mise en place de plots face au passage protégé situé au droit de l'immeuble dénommé « Le MASSENA III ».

Sur ces fondements, cet espace, pour la collectivité présente un double intérêt, sur le plan commodité de passage d'une part (amélioration des conditions de praticité de la circulation des personnes à mobilité réduite), ensuite en termes de sécurité pour les riverains (institution de dispositif type plots J 11), dans ce secteur fortement urbanisé.

Les Services de France Domaine ont estimé la valeur vénale d'une partie de cette parcelle d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> à 50 € le m<sup>2</sup>.

Cet espace, après transfert de propriété d'une partie de la parcelle sera intégré dans le domaine public communal après délibération de classement en vue de l'aménagement viaire envisagé.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accepter la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n° 216 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Christian Balzano, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 juin 2015 ;

Vu le Procès Verbal en date du 08 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 juillet 2015 ;

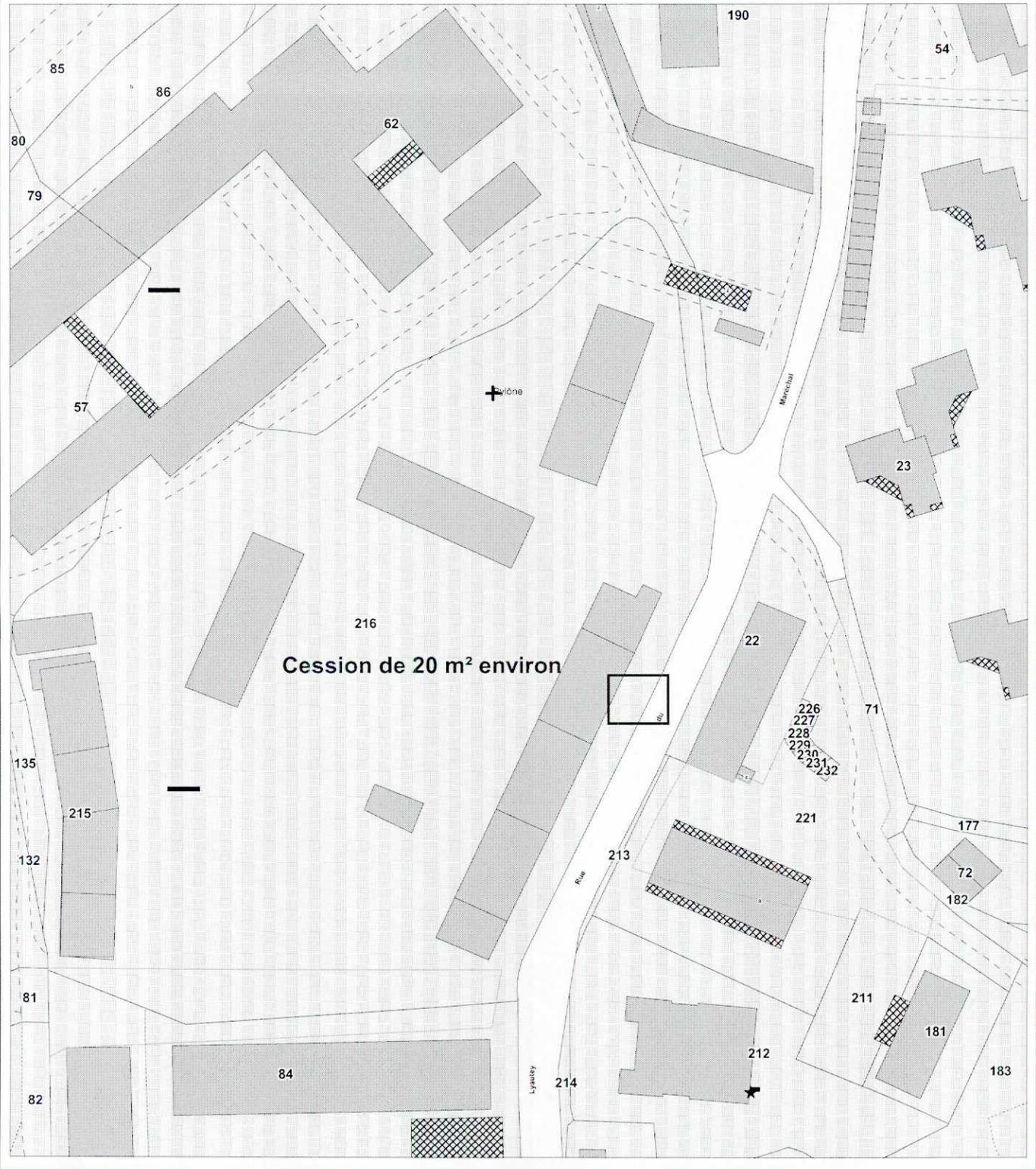
Considérant que l'acquisition de cette portion de parcelle améliore les conditions de la circulation piétonne en termes de sécurité et de commodité de passage dans ce secteur fortement urbanisé ;

Considérant enfin, que cet espace, après transfert de propriété d'une partie de la parcelle sera intégrée dans le domaine public communal après délibération de classement en vue de l'aménagement viaire envisagé ;

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
COMMUNE D'AJACCIO



PLAN DE SITUATION



**ACCEPTE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section BH N° 216 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE Monsieur le Député-maire**

A signer l'acte authentique, ainsi que tous documents afférents à cette opération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015\_291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

